

Veille économique agricole

édito

Enquête rendements viticoles Cognac 2023

Cerfrance Poitou-Charentes a conduit pour la 2^{ème} année une enquête portant sur le rendement de la vigne Cognac à destination de tous ses adhérents.

Nous avons aussi demandé des renseignements plus techniques sur la stratégie assurantielle.

Vos retours ont permis une bonne exploitation des résultats.

La synthèse de cette enquête recense ainsi les rendements d'une surface en VBC de 1 800 hectares.

Les résultats sont présentés dans les pages qui suivent, sous forme cartographique.

Merci aux participants de cette enquête, et rendez-vous en novembre prochain!

02

Contexte climatique
récolte 2023

03

Carte rendement
viticole Cognac

04

Aléas et assurances
climatiques

En résumé :

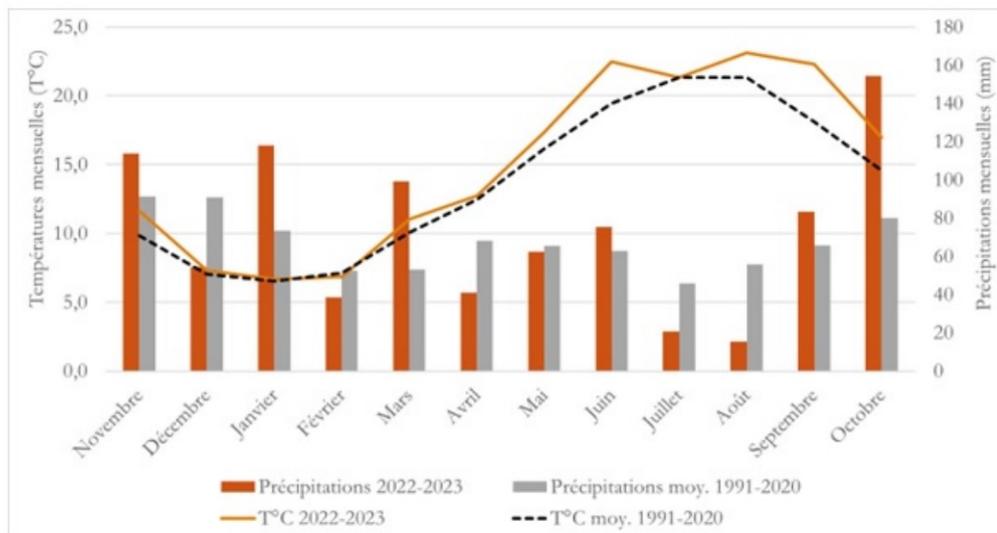
La superficie en production du vignoble cépage vin blanc Cognac (VBC) s'élève pour la récolte 2023 à 91 548 ha (+3%). La surface en production au Cognac est de 86 182 ha, répartis sur 4 419 exploitations (+2,8%).

La campagne a débuté avec des températures hivernales relativement « normales » et des précipitations au-delà de la moyenne décennale. Le débourrement est également dans la moyenne. La région n'a pas connu de dégâts de gel importants sur le cépage Ugni Blanc. Le printemps a été doux et pluvieux et s'est accompagné d'une sortie de grappe plus importante que la moyenne. La floraison a été précoce avec une semaine d'avance. La région a été impactée de manière localisée par la grêle en juin (3 épisodes). Ces derniers n'ont pas impacté le potentiel de récolte global. Les fortes pluies ont provoqué de fortes contaminations de mildiou. Les dégâts sont variables et dépendent de la localisation ainsi que de la protection sanitaire (qualité et timing des traitements). Les dégâts sur grappes ont été estimés à 4%. Les surfaces touchées à plus de 20% sont de l'ordre de 5%.

Un mois de juillet plutôt sec a permis de diminuer la pression parasitaire laissant cependant apparaître les maladies du bois et principalement l'esca, plus présente qu'en 2022 avec un taux moyen mesuré de 6,5%, malgré tout dans la moyenne décennale. Les premiers signes de véraison sont apparus début août pour l'Ugni Blanc. La sécheresse, moins élevée qu'en 2022 a tout de même eu un impact sur certaines parcelles qui ont souffert de la concurrence hydrique. Les grappes présentent un poids significativement plus élevé que la moyenne décennale (similaire à 2014).

Durant la maturation, les fortes chaleurs cumulées aux effets de la maladie ont impacté l'état du feuillage qui s'est dégradé progressivement. Les jeunes vignes ont été plus impactées et la plupart des parcelles ont été concernées par l'échaudage, estimé à 8% sur la région. Les vendanges ont débuté mi-septembre et se sont déroulées dans de bonnes conditions malgré quelques périodes très chaudes nécessitant d'interrompre les vendanges ou anormalement froides obligeant les viticulteurs à réchauffer les moûts ou effectuer des assemblages.

Le volume total récolte Cognac, est de 12,2 millions d'hl vol (141 hl vol/ha) pour un rendement moyen de 13,59 hl AP/ha à 9,59% de TAV. (Source BNIC)



(Source BNIC)

	Assurance multirisque climatique	Assurance gel au capital	Assurance grêle au capital	Assurance gel paramétrique	Assurance grêle paramétrique
Exploitations assurées	38%	29%	49%	3%	6%
Exploitations non assurées	54%	51%	32%	65%	63%
Absence de réponse	7%	19%	19%	32%	31%

Le tableau ci-dessus présente les réponses des exploitations enquêtées en matière de couverture assurantielle.

On remarque qu'une partie non négligeable a souscrit une assurance grêle au capital compte tenu des dégâts que peuvent provoquer les orages de grêle. Presque 40% des exploitations de l'échantillon sont couvertes par une assurance multirisque climatique, pris en charge en partie par la PAC.

Les assurances paramétriques, moins connues et relativement récentes sur le marché sont moins plébiscitées. Cela peut s'expliquer par leur coût relativement élevé et non pris en charge par la PAC. Certains experts du secteur des assurances estiment également que la profession manque encore de données historiques.

Au global, 45 000 à 50 000 ha sont assurés (tout contrats confondus) sur la région d'appellation Cognac. Au regard de la récolte 2023 et de la mise en réserve, attendons nous d'ores et déjà à des revirement de stratégies en matière assurantielle (baisse du capital assuré, augmentation de franchise, arrêt de contrat...).

Nous rappellerons ici que la stratégie à adopter dépend de la situation propre de chaque exploitation (historique de rendement, réserve climatique, matériels de lutte, trésorerie disponible, tarifs et historique des contrats etc.). La date limite de modification des contrats est le 28/02/2024, nous vous conseillons donc de ne pas tarder à vous rapprocher de votre assureur. Vos conseillers Cerfrance peuvent également vous apporter des éléments de réflexion sur la stratégie à adopter en fonction de votre situation.